



Célébration de la Journée Mondiale du Diabète

Université Mohammed VI Polytechnique

Benguerir, du 10 au 12 novembre 2017

Appel de Bengrir 2017

Pour une protection sociale effective de la Femme
Diabétique au Maroc, dans la Région MENA et en Afrique

Nous, participants à la célébration de la Journée Mondiale de
Diabète

réunis à Benguerir, province de Rhamna, dans le cadre de la
collaboration entre **la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète
et l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir**
(Benguerir, du 10 au 12 novembre 2017), et forts du soutien de
partenaires publics, institutionnels, universitaires et privés, pour
célébrer cette journée au riche programme scientifique, centré sur le
thème de la Journée Mondiale du Diabète 2017: « Les Femmes et le
Diabète », doublé d'un programme médico-social diversifié:

- Saluons l'Initiative de la Ligue Marocaine de Lutte contre le Diabète, avec ses partenaires marocains, africains, et de la Région Mena, d'organiser cet important événement dans le monde du Diabète (Diabétologie) au sein de la prestigieuse Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir,
- Apprécions la qualité, la diversité et la richesse des débats animés par des experts nationaux et internationaux autour du thème relatif à la santé de la Femme par rapport au Diabète.

- Prenons acte des importantes résolutions et directives adoptées par les organes et le système des Nations Unies, de l’OMS, de l’OIT, de la FID, des instances spécialisées africaines et de la Région MENA pour la protection et la promotion des conditions de vie et du travail de la Femme atteinte du Diabète,
- Nous félicitons aussi au Maroc, des acquis et des garanties constitutionnels de 2011, en matière de santé d’une manière générale et de santé de la Femme en particulier ; le message de SM le Roi Mohammed VI, lu à l’occasion de la 2ème Conférence Nationale sur la Santé organisée à Marrakech en juillet 2013 constituant, à cet égard, un cadre de référence et une feuille de route pour guider la mise en oeuvre des dispositions constitutionnelles relatives au Droit de la Santé.
- Invitons et incitons toutes les parties concernées par la santé de la Femme en général, et la Femme atteinte de Diabète en particulier, à s’impliquer dans des initiatives concrètes et s’engager dans des politiques publiques concertées avec des mécanismes efficaces de mise en œuvre, au niveau national, panafricain et dans la Région Mena, tant sur le plan législatif, réglementaire, que opérationnel en vue de garantir la protection et la promotion des droits des Femmes Diabétiques.
- Lançons un appel, aux pouvoirs publics, aux législateurs, aux instances opérant dans le domaine des droits de l’homme, à la société civile et au secteur privé au Maroc, en Afrique et dans la Région MENA, pour s’associer activement à l’effort de mobilisation pour la mise en œuvre des dispositions de « la Charte Internationale des Droits et des Responsabilités des Personnes atteintes du Diabète » et des dispositions et directives relatives à la protection et la promotion des droits des Femmes atteintes de Diabète.

Benguerir, le 11 novembre 2017

